

**Question préjudicielle**

Au vu de l'article 18 CE (devenu l'article 21 TFUE), la situation dans laquelle un État membre soumet la première utilisation d'un véhicule automobile sur le réseau routier de son territoire à une taxe, dans un cas dans lequel ce véhicule est immatriculé dans un autre État membre, ce véhicule est emprunté à un résidant de cet autre État membre et un résidant du premier État membre circule sur le territoire de ce premier État membre avec le véhicule en question, est-elle une situation régie par le droit communautaire?

**Demande de décision préjudicielle présentée par le Hoge Raad der Nederlanden (Pays-Bas) le 8 décembre 2010 — Staatssecretaris van Financiën/P. Mook**

(Affaire C-579/10)

(2011/C 72/12)

*Langue de procédure: le néerlandais*

**Juridiction de renvoi**

Hoge Raad der Nederlanden (Pays-Bas).

**Parties dans la procédure au principal**

*Partie requérante:* Staatssecretaris van Financiën.

*Partie défenderesse:* P. Mook.

**Questions préjudicielles**

Au vu de l'article 18 CE (devenu l'article 21 TFUE), la situation dans laquelle un État membre soumet la première utilisation d'un véhicule automobile sur le réseau routier de son territoire à une taxe, dans un cas dans lequel ce véhicule est immatriculé dans un autre État membre, ce véhicule est emprunté à un résidant de cet autre État membre et un résidant du premier État membre circule à des fins privées entre ce premier État membre et l'autre État membre avec le véhicule en question, est-elle une situation régie par le droit communautaire?

**Demande de décision préjudicielle présentée par le Hoge Raad der Nederlanden (Pays-Bas) le 9 décembre 2010 — Staatssecretaris van Financiën/G. Frank**

(Affaire C-580/10)

(2011/C 72/13)

*Langue de procédure: le néerlandais*

**Juridiction de renvoi**

Hoge Raad der Nederlanden (Pays-Bas).

**Parties dans la procédure au principal**

*Partie requérante:* Staatssecretaris van Financiën.

*Partie défenderesse:* G. Frank.

**Question préjudicielle**

Au vu de l'article 18 CE (devenu l'article 21 TFUE), la situation dans laquelle un État membre soumet la première utilisation d'un véhicule automobile sur le réseau routier de son territoire à une taxe, dans un cas dans lequel ce véhicule est immatriculé dans un autre État membre, ce véhicule est emprunté à un résidant de cet autre État membre et un résidant du premier État membre qui a la nationalité de l'autre État membre circule à des fins privées sur le territoire de ce premier État membre avec le véhicule en question, est-elle une situation régie par le droit communautaire?

**Demande de décision préjudicielle présentée par l'Amtsgericht Köln (Allemagne) le 13 décembre 2010 — Emeka Nelson, Bill Chinazo Nelson, Brian Cheimezie Nelson/Deutsche Lufthansa AG**

(Affaire C-581/10)

(2011/C 72/14)

*Langue de procédure: l'allemand*

**Juridiction de renvoi**

Amtsgericht Köln (Allemagne).

**Parties dans la procédure au principal**

*Partie requérante:* Emeka Nelson, Bill Chinazo Nelson, Brian Cheimezie Nelson.

*Partie défenderesse:* Deutsche Lufthansa AG.

**Questions préjudicielles**

- 1) Le droit à indemnisation prévu à l'article 7 du règlement<sup>(1)</sup> constitue-t-il un droit à des dommages à un titre autre que la réparation au sens de l'article 29, seconde phrase, de la convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international, signée à Montréal le 28 mai 1999 (ci-après la «convention de Montréal»)?
- 2) Comment le droit à indemnisation fondé sur l'article 7 auquel peuvent prétendre, en application de l'arrêt du 19 novembre 2009, Sturgeon e.a. (C-402/07 et C-432/07, Rec. p. I-10923), les passagers qui atteignent leur destination finale trois heures ou plus après l'heure d'arrivée initialement prévue par le transporteur aérien, se situe-t-il par rapport au droit à indemnisation du dommage causé par un retard, prévu à l'article 19 de la convention de Montréal, compte tenu de l'exclusion, en vertu de l'article 29, seconde phrase, de cette même convention, des dommages à un titre autre que la réparation?